



MAIRIE DE NANTERRE

Conseil de Quartier Du Chemin de l'Île

8 FEVRIER 2011

Habiba BENADDI-BIGDADE, conseillère municipale et responsable de l'animation du conseil de quartier, ouvre la séance et remercie les habitants venus nombreux. Elle rappelle que ce conseil de quartier a été organisé à la suite de nombreuses inquiétudes, de questionnements, exprimés par des habitants lors des collectifs sur des questions liées à la sécurité dans le quartier. Les élus de quartier ont donc proposé d'organiser un conseil de quartier, exclusivement dédié à cette question, en présence d'André CASSOU, adjoint au Maire en charge de ce dossier et du commissaire HAUSSAIRE. Habiba BENADDI-BIGDADE les remercie pour leur présence, ainsi que Zacharia BEN AMAR, adjoint au Maire en charge de l'enseignement, Thérèse NGIMBOUS-BATJOM, conseillère municipale et élue du quartier et François de LAJARTE, conseiller municipal, venus participer à la séance.

Le commissaire HAUSSAIRE occupe sa fonction depuis 3 ans à Nanterre. Il présente le fonctionnement du commissariat. Il est composé de 180 fonctionnaires qui assurent une présence 24h/24h. Le commissariat fonctionne autour de deux entités : des équipes qui interviennent quotidiennement sur la voie publique et d'autres qui interviennent à la suite de dépôts de plaintes occasionnant un traitement judiciaire sous contrôle du tribunal de grande instance. La police compte également des effectifs au sein de la direction départementale et du service général. Ce dernier est constitué de deux unités sectorisées, l'une sur le quartier du Parc et l'autre sur les secteurs Chemin de l'Île et Petit Nanterre. Les principales interventions menées dans le quartier du Chemin de l'Île concernent des dégradations de véhicules, des faits liés aux stupéfiants et des incivilités diverses (occupations de hall, dégradations).

Carlos LOURENCO, responsable du service de la tranquillité publique à la mairie de Nanterre, présente les missions des agents. Le service a été créé fin 2004 et dépend de la direction de la tranquillité publique et de la prévention. Il est constitué de 33 personnes : 28 agents, 4 responsables d'équipes et un responsable de service. Les agents de la tranquillité publique sont présents sur le terrain de 8h15 à 22h. Une équipe du matin est présente de 8h15 à 17h15 du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi. Une équipe de l'après-midi travaille de 13h à 22h du lundi au vendredi.

Les agents de la tranquillité ont trois fonctions principales :

- ⇒ une présence préventive aux points écoles – Henri Wallon et Voltaire pour le Chemin de l'Île - pour assurer aux écoliers, leurs accompagnants et tout autre usager un accès sécurisé aux écoles les plus exposées aux problèmes de circulation ;
- ⇒ une fonction de veille technique qui consiste à relever quotidiennement les problèmes de gestion urbaine et repérer, observer des dégradations et en informer les services compétents ;
- ⇒ une fonction de veille sociale et de déambulation qui permet de repérer les situations à risques relevant de l'éducation, de la scolarité, de la délinquance juvénile, de l'exclusion sociale, de la maltraitance et de la prévenance sociale.

Concernant cette dernière fonction, les agents doivent exercer une présence préventive qui concourt à créer un sentiment de sécurité parmi la population en privilégiant la visibilité des agents. Ils doivent prêter une attention particulière aux comportements, agissements des personnes sur la voie publique et surveiller le territoire communal au cours de leurs ilotages et déambulations préventives. Ils sont également présents aux abords des lycées et collèges. Par ailleurs, ils assurent une présence lors de

certaines manifestations culturelles, sportives, festivités et animations. Ils assurent un rôle de prévention des incivilités sur le domaine public, détectent et tentent de résoudre des petits conflits naissants. Ils rédigent quotidiennement des rapports divers faisant état de toutes les situations rencontrées, transmises ensuite à leur direction.

Un habitant : « *Sur quels critères sont recrutés les agents de la tranquillité publique ?* »

Carlos LOURENCO précise qu'ils sont recrutés sur la base de leur formation et leur expérience professionnelle. Certains sont titulaires d'un bac professionnel service de proximité/vie locale, d'autres ont des expériences solides sur le même type de poste dans d'autres villes.

Un habitant, parent d'élève du collège d'André Doucet intervient : « *A la sortie du collège André Doucet, l'action des agents nous semble inefficace.* »

André CASSOU répond : « *Conjointement avec le commissaire, nous avons considéré qu'il était préférable de demander dans un premier temps aux agents de la tranquillité publique, plutôt qu'à la police, d'assurer une présence plusieurs fois par semaine à la sortie du collège. Tant que les agents peuvent gérer, nous continuons comme cela. Leur mission a pourtant des limites. Ce ne sont pas des fonctionnaires de police. Ils ne peuvent qu'assurer une fonction de prévention, de médiation et de dissuasion. Par ailleurs, je suis convaincu que les élèves ne sont pas turbulents juste au moment où ils sortent de l'établissement. Nous avons beaucoup de difficultés à mesurer la manière dont cela se passe à l'intérieur du collège. Nous devons mieux travailler avec le collège pour tenter de gérer cette situation ensemble. Lors du prochain conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, nous interrogerons l'inspection d'académie sur les dispositifs possibles à mettre en œuvre pour avoir davantage d'informations sur le comportement des élèves à l'intérieur des collèges.* »

Un parent d'élève du collège reprend la parole : « *Nous avons eu une réunion hier soir au collège et nous sommes venus aujourd'hui rencontrer la principale. Nous nous inquiétons de cette situation. Les professeurs et nos enfants ne s'y sentent pas en sécurité.* »

Un professeur du collège André Doucet intervient : « *J'enseigne au collège depuis 7 ans. Nous sommes trois professeurs présents ce soir, ainsi que la principale, ce qui montre que notre investissement dépasse le simple fait d'enseigner. Il y a effectivement des élèves turbulents. Mais pour ma part, je peux vous affirmer que j'assure la sécurité de mes élèves pendant les cours.* »

Le commissaire reprend la parole : « *Au commissariat, deux fonctionnaires travaillent en lien étroit et régulier avec la principale du collège. Nous échangeons sur les difficultés rencontrées dans le collège. Les fonctionnaires interviennent parfois, à sa demande, à l'intérieur de l'établissement. Une procédure a été établie en cas d'atteinte à un professeur. Les collégiens sont présentés au juge pour enfant. Il y a un partenariat étroit et permanent entre la mairie, l'éducation nationale, l'équipe pédagogique du collège et le commissariat.* »

Zacharia BENAMAR ajoute : « *A la suite des événements qui se sont produits aux abords du collège ces derniers temps, nous avons organisé une réunion au sein de l'établissement en présence du Maire et de l'inspecteur d'académie. Nous devons travailler tous ensemble sur cette question. Nous allons, dans les semaines à venir, organiser une réunion avec l'ensemble des partenaires du quartier, les associations, le club de prévention, le service jeunesse, avec tous les intervenants qui travaillent autour des questions éducatives, l'éducation nationale pour faire le bilan de la situation et réfléchir à des solutions adaptées. Nous viendrons vous faire un point de situation lors d'un prochain conseil de quartier.* »

Un parent d'élève reprend la parole : « *Nous étions nombreux à notre réunion des parents d'élèves hier soir. Nous sommes nombreux ce soir. Il ne faut pas négliger notre colère. Nous avons peur pour nos enfants. Si tout le monde fuit cette situation, que va devenir notre collège ?* »

Un professeur intervient : « *Je pense qu'il faut dédramatiser la situation. Les incidents ne se déroulent pas tous au collège André Doucet. Nous prenons des projectiles de la tour ADOMA lorsque nous allons au gymnase. Il y a un problème de sécurité global. Les enfants reproduisent des actes qui se passent dans la société civile. Pour notre part, nous faisons tout notre possible pour assurer la sécurité des enfants.* »

André CASSOU : « *La question de la tranquillité publique dans le quartier dépasse effectivement le cadre du collège. Les agents de la tranquillité font tous les soirs des rapports sur les situations rencontrées. Nous avons aussi des retours du commissariat sur divers incidents. Nous sommes préoccupés par la*

situation du Chemin de l'Île, du Vieux Pont, du Petit Nanterre et du Parc. Alors que la délinquance baisse sur la ville, elle augmente dans le quartier du Chemin de l'Île. Nous avons tous à nous préoccuper de cette situation. Nous devons tous veiller au maintien de la tranquillité publique, les habitants aussi. Dans le quartier du Vieux Pont, nous avons rencontré des difficultés en juin dernier avec un groupe de jeunes clairement identifié. Nous avons convoqué les parents à la mairie. La moitié de ces jeunes ne posent plus de problèmes aujourd'hui. Le quartier du Chemin de l'Île va s'agrandir. Avec l'arrivée de nouveaux habitants, la situation va s'améliorer. Je suis convaincu qu'une partie de la solution réside dans la diversité et la mixité. »

Un habitant : « Un midi, alors que j'attendais mes enfants, je me suis fait agresser par trois policiers. » Une habitante explique : « Le père de mes enfants s'est trouvé pris au milieu d'un contrôle d'identité qui a mal tourné suite à un incendie de voiture. Il s'est fait mettre à terre en bas des tours LOGIREP par des policiers alors qu'il était descendu surveiller sa voiture. Ils l'ont amené au commissariat. Il est resté 48h en garde à vue alors qu'il n'avait rien à voir dans l'affaire. »

Le commissaire intervient : « 30% de la délinquance au Chemin de l'Île est constituée par des mineurs âgés de 14 à 17 ans. Les policiers interviennent le mieux possible et avec prudence. Le corps policier, comme la société, est composé de multiples personnalités, d'individualités diverses qui se traduisent par des réactions différentes sur le terrain. Il ne faut pas hésiter à nous signaler d'éventuels débordements. Aussi, lorsqu'il y a des affrontements entre des policiers et des individus, il faut éviter d'y être mêlé, surtout lorsqu'il y a des jets de projectiles et des incendies de voitures. »

Une habitante : « Depuis que des travaux ont démarré dans la rue de Bezons, ma voiture a été vandalisée à deux reprises. La police est peu présente dans ce secteur. »

Un autre habitant prend la parole : « Il y a une dégradation dans les rapports entre les gens depuis plusieurs années. Avant, il y avait surtout des actes individuels. Maintenant, il y a davantage de phénomènes de bandes et de règlements de comptes entre quartiers. Avant, il y avait du deal, mais les jeunes ne s'en prenaient pas aux gens. Maintenant, nous sommes dans une insécurité permanente. Il y a une amélioration dans les conditions d'entretien des immeubles, mais dès qu'il y a une réparation, il y a dès le lendemain une nouvelle dégradation. Et les gens ont peur de rentrer chez eux. Que fait-on pour ces jeunes ? »

André CASSOU répond : « Un phénomène nouveau s'est renforcé ces derniers mois. C'est effectivement en groupe que s'effectuent les atteintes à la police. L'atteinte à la force publique par des groupes est de plus en plus fréquente. »

Le commissaire précise : « J'ai constaté une évolution en trois ans passés à Nanterre. Les enfants conduits au commissariat pour infraction sont de plus en plus jeunes. Ils ont parfois 13 ans voire 12 ans. Les outrages et violences à l'encontre des fonctionnaires de police sont passés de 17 situations en 2009 à 33 en 2010. Les interventions sont de plus en plus difficiles. »

Habiba BENADDI-BIGDADE ajoute : « Il est difficile d'accéder à ces jeunes. Ils ne fréquentent pas les structures municipales, telles que l'antenne jeunesse. Nous ne parvenons pas à les toucher. »

Thérèse NGIMBOUS-BATJOM intervient : « Les parents ont eux aussi un rôle à jouer. Les dégradations constatées dans les halls d'immeubles sont souvent le fait de résidents. Un chiffre m'a interpellé : l'âge des enfants : entre 13 et 17 ans. Ce sont des enfants mineurs. Les parents peuvent parfois être démunis face à la situation. Ils peuvent demander un accompagnement auprès du club de prévention ou de la mairie. »

Un autre habitant : « Il est difficile d'interpeler frontalement les jeunes qui font du commerce. Pourquoi ne pas interpeler la clientèle ? »

Le commissaire répond : « La police s'efforce de démanteler les trafics de stupéfiants. Intervenir auprès des usagers est effectivement une des pistes possibles. Le démantèlement d'un trafic est un long travail d'enquête et d'investigation qui peut durer plusieurs mois. »

Un habitant : « 180 fonctionnaires de police pour Nanterre, ce n'est pas suffisant. Avant, nous avions un commissariat de quartier qui a fermé. Il n'y a plus de police de proximité. Parfois, trois voitures sont stationnées en double file dans une rue, la police passe et elle n'intervient pas. »

Un habitant : « Les missions des agents de la tranquillité publique n'ont pas évolué. A part assurer une présence à la sortie des écoles, on ne voit pas bien ce qu'ils font. »

Une habitante : « *Ils ne sont jamais là, ou quand on les voit, ils sont au téléphone avec leurs portables !* »

Un autre reprend : « *Vous ne pouvez pas être aussi catégorique. Ils ont quand même pris des risques au moment des blocus devant le lycée Joliot-Curie cet automne. Ils étaient là et ils y allaient !* »

Un habitant : « *J'ai essayé de parler avec des jeunes parfois mais j'ai arrêté parce que je suis le seul à le faire. On devrait davantage se parler entre locataires pour faire avancer les choses, plutôt que de se monter les uns contre les autres.* »

Le commissaire intervient : « *Assurer les sorties d'écoles était autrefois une fonction régaliennne. Cette compétence a été transférée aux communes, ce qui a permis de dégager des effectifs de la police pour d'autres missions dans les quartiers. Dans l'esprit de tous, lorsque la police intervient, c'est pour faire de la répression. La présence des agents de la tranquillité publique permet d'atténuer les problèmes parce que leurs rapports avec la population et la représentation que l'on s'en fait ne sont pas les mêmes. Quand il y a eu les évènements d'octobre, leur intervention a largement contribué au rétablissement de la situation, je les remercie. Et ils ont pris des risques, il faut le reconnaître.* »

André CASSOU reprend : « *Les agents de la tranquillité publique ont une fonction de dissuasion, de médiation et non de verbalisation. Et ils n'ont comme outil que la parole pour le faire. Les policiers ont davantage de pouvoir. Dans tous les quartiers, on réclame des agents. Cela pose la question de l'augmentation des effectifs à hauteur des besoins réels. Ils ne sont que 28 aujourd'hui.* »

Madame EDELIN, principale du collège André Doucet prend la parole : « *Je suis en fonction depuis 4 ans. Je peux assurer qu'à chaque fois que je contacte les agents de la tranquillité publique, ils interviennent.* »

Une discussion s'engage ensuite sur la question du stationnement et de la circulation.

Un habitant : « *Les dos d'âne installés boulevard du Général Leclerc ont réduit l'allure des véhicules mais n'empêchent pas la vitesse des motos. N'est-il pas possible de les élargir pour empêcher la vitesse excessive des deux roues ?* »

Habiba BENADDI-BIGDADE répond : « *A la suite de la mobilisation de plusieurs habitants dans les ateliers, des coussins berlinois ont été installés boulevard du Général Leclerc. Ce dispositif a indiscutablement permis de réduire la vitesse des véhicules. Pour des raisons techniques qui vous seront communiquées dans le compte-rendu¹, c'est le seul dispositif qui pouvait être mis en place.* »

Un habitant signale les problèmes de stationnement récurrents dans la rue des Acacias, notamment liés à la présence d'un garage à proximité qui stationne des véhicules de manière anarchique. Il propose la mise en sens unique de la rue des Acacias. « *Il y a également de nombreuses épaves immobilisées sur la voie publique.* » Une habitante signale les mêmes difficultés dans la rue des Sorbiers.

Le commissaire répond : « *L'année dernière, nous avons enlevé 823 voitures épaves dans le quartier du Chemin de l'Île. Lorsqu'un véhicule épave nous est signalé, nous essayons d'intervenir rapidement. Quand c'est sur le domaine privé, il y a un mois de procédure.* »

André CASSOU ajoute : « *Sur le problème de stationnement rue des Acacias, nous allons prendre contact avec le garage.* »

Une habitante intervient sur le non respect de l'interdiction de stationner dans la rue Zilina qui rend la circulation difficile. Elle rappelle l'accident dont a été victime un petit garçon à la fin de l'année scolaire.

Habiba BENADDI-BIGDADE : « *Nous pouvons étudier l'interdiction ferme de stationner rue Zilina. C'est un point qui doit être débattu en atelier cadre de vie. Cette question est récurrente et nous devons prendre une décision partagée.* »

Une habitante : « *Dans le cadre de l'opération cœur de l'Île, on parle de l'élargissement de la rue Zilina et de l'officialisation du stationnement. Cela est contradictoire avec l'idée d'une interdiction ferme de stationner ?* »

Habiba BENADDI-BIGDADE : « *Nous pouvons interdire le stationnement tout en élargissant la chaussée actuelle en aménageant un stationnement marqué. Plusieurs alternatives existent. Nous devons nous positionner ensemble. Nous l'aborderons en atelier cadre de vie.* »

¹ Sur la quasi-totalité du boulevard du Général Leclerc, il n'existe pas de dénivellation entre la chaussée et les trottoirs.

Les ralentisseurs auraient donc un profil allant en mourant vers les caniveaux. Ils n'apporteraient donc rien par rapport à un coussin berlinois si ce n'est d'inciter les deux roues à emprunter les trottoirs pour les éviter.

Un habitant : « Pourquoi ne fait-on pas respecter le stationnement les jours de marché au Chemin de l'Île ? »

Un autre ajoute : « C'est la même chose pour les gens qui font de la mécanique rue Zilina. Ils ne sont verbalisés que lorsqu'ils sont pris sur le fait ! »

Le commissaire précise : « Nous intervenons en fonction de la gravité des faits et les effectifs sont souvent bloqués sur des urgences. Il y a trop d'infractions qui se produisent sans aucun signalement, comme les dégradations de véhicules par exemple. Il ne faut pas hésiter à faire appel à nous lorsque vous constatez des dysfonctionnements sur la voie publique. Chaque matin, nous avons un relevé de tous les signalements et nous intervenons en fonction de la gravité des faits. Vous pouvez aussi vous rapprocher des bailleurs et des acteurs du quartier. Vous pouvez appeler le 17, même sous anonymat, lorsqu'il y a un problème qui engage la sécurité du quartier. Nos effectifs interviendront aussitôt. Sur la question des effectifs de la police, il faut savoir que le préfet de police veut créer une brigade spéciale de terrain pour le quartier du Parc au premier trimestre 2011. Les effectifs actuellement mobilisés dans le quartier du Parc pourront ainsi être redéployés dans d'autres secteurs de la ville. »

Une habitante : « Lorsque nous signalons un problème de stationnement au bailleur sur son patrimoine, il nous dit que c'est de la compétence de la police. Quand nous signalons le problème à la police, elle nous dit de nous adresser au bailleur. Chacun se renvoie la balle et les problèmes ne sont pas réglés ! »

Monsieur DUCY, responsable d'agence LOGIREP, répond : « Nous demandons régulièrement l'enlèvement d'épaves dans notre secteur. Les services de police interviennent lorsque nous leur signalons des problèmes de stationnement rue des Sorbiers et rue des Acacias. Nous intervenons également lorsque des habitants nous informent que des personnes font de la mécanique sur l'espace public. Notre mission est d'acheter et de louer des logements et d'assurer une jouissance paisible des lieux. Nous constatons de nombreuses dégradations dans la tour Noirmoutier, et quelques unes dans la tour Ouessant. Nous mobilisons un budget conséquent pour effectuer des réparations. Nous avons remplacé des lampadaires il y a 6 mois qui ont été presque immédiatement vandalisés. Les lignes budgétaires ne sont pas extensibles. Les dégradations régulières participent au sentiment d'insécurité. »

André CASSOU : « Le quartier du Chemin de l'Île va s'agrandir avec l'arrivée de nouveaux logements diversifiés sur les secteurs Hoche, Komarov et au-dessus du centre commercial. Pour que le vivre ensemble se passe au mieux, il faut introduire de la diversité. Les nouveaux habitants vont participer à la vie du quartier. Il ne faut pas croire qu'ils vont ajouter de la complexité à celle existante. La problématique du logement est la première préoccupation des habitants de notre ville. La théorie selon laquelle l'apport de logements et de populations diversifiées est un facteur de sécurisation se vérifie partout. Il faut de la diversité dans les écoles de notre ville. »

Une habitante : « Je m'inquiète pour l'avenir de mes enfants. Il y a des problèmes d'insécurité dans les écoles, dans le quartier. Tout ce que j'ai entendu ce soir me conforte dans mes inquiétudes. »

André CASSOU : « La ville est en plein développement, avec le pôle de La Défense, l'Ouest parisien, les grands projets de transports. Nanterre a de l'avenir et vos enfants ont un avenir à Nanterre. Tout le monde s'accorde sur le fait que le centre commercial du Chemin de l'Île ne peut rester tel qu'il est et qu'il faut le reconstruire. Nous allons investir plusieurs millions d'euros sur cette opération parce que nous sommes convaincus qu'elle va améliorer le cadre de vie du quartier. Sur les questions de tranquillité publique, nous sommes préoccupés et nous restons vigilants. Nous devons mettre en place une cellule de veille particulière dans ce quartier et revenir faire le bilan avec vous dans un prochain conseil de quartier. Nous sommes en lien permanent avec le commissaire et nous allons poursuivre ce partenariat. Gardez confiance en Nanterre qui est une ville en devenir dans laquelle vos enfants ont leur place. »

Habiba BENADDI-BIGDADE remercie les personnes présentes. « Une nouvelle rencontre sur les questions de tranquillité publique sera organisée ultérieurement pour faire le point sur les actions mises en œuvre et l'évolution de la situation. » Un atelier cadre de vie se réunira le 2 mars prochain à 19h à la Maison du Chemin de l'Île dont les travaux seront restitués lors d'un conseil de quartier programmé le 30 mars. « Vous y êtes les bienvenus et vous pouvez vous y inscrire auprès du chef de projet² » conclut-elle.

² Pour s'inscrire aux ateliers, contacter Hélène de la PORTE, chef de projet au 01.47.29.49.78 ou par mail : helene.delaporte@mairie-nanterre.fr